

LES OAT

Les OAT (obligations assimilables du Trésor) constituent la forme privilégiée du financement à long terme de l'État. Ce sont des titres assimilables, émis pour des durées de 7 à 50 ans, habituellement par voie d'adjudication dans le cadre d'un calendrier annuel publié à l'avance

Le coupon couru est calculé sur une base nombre de jours exact sur nombre de jours exact (ACT/ACT). L'échéance des OAT, ainsi que le paiement du coupon, sont fixés au 25 du mois.

1. Périmètre :

Les OAT sont accessibles :

- ◆ aux établissements publics nationaux,
- ◆ aux groupements d'intérêt public,
- ◆ aux organismes de logements sociaux,
- ◆ aux collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux
- ◆ aux établissements publics locaux d'enseignement,
- ◆ aux organismes consulaires (chambres d'agriculture, chambres des métiers, chambres de commerce et d'industrie).

2. Caractéristiques :

- ◆ Les OAT ont une coupure nominale de 1 euro.
- ◆ le montant minimum de placement est fixé à 50 000 euros (1), aucun maximum n'étant défini
- ◆ durée du placement : jusqu'à 50 ans,
- ◆ possibilité de rachat total ou partiel.

3. Les taux :

Les OAT peuvent être à taux fixe, à taux variable ou indexées (OAT TEC 10)

4. Gestion :

Les OAT sont déposés sur un compte titres.

5. Points clés :

<u>Avantages</u>	<u>Inconvénients</u>
Produit simple et sans risque Capital garanti à l'échéance Qualité de la signature de l'émetteur	Produit non corrélé au variation de marché (taux fixe) Risque en capital en cas de rachat anticipé (taux fixe)

(1) Achat d'OAT effectué sur le marché secondaire via la salle des marchés de Natixis CIB. En deçà de ce seuil, les opérations d'achat et de vente sur le marché secondaire peuvent être effectuées auprès de Natixis EuroTitres